

ARCHIVÉ: RÉSOLUTION DE L'ASSOCIATION MÉDICALE MONDIALE SUR LE PROJET SIRUS : « DÉTERMINER QUELLES ARMES CAUSENT DES MAUX SUPERFLUS »

*Adoptée par la 50ème Assemblée générale Ottawa (Canada), Octobre 1998
et supprimée à la 59ème Assemblée générale de l'AMM, Séoul, Corée, Octobre 2008*

RECONNAISSANT QUE

l'AMM, dans sa prise de position sur les armes et leur relation à la vie et à la santé (17.130), soutient les efforts visant à établir « des critères objectifs qui permettraient de mesurer les effets produits par les armes actuelles et futures et d'arrêter le développement, la fabrication, la vente et l'utilisation d'armes »;

ET QUE

un groupe d'experts associés au Comité international la Croix-Rouge (CICR) présente ces critères dans le « Projet SirUS: déterminer quelles armes causent des maux superflus »;

L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE

1. félicite le CICR et le groupe d'experts pour la réalisation de ce travail;
2. invite les associations médicales nationales à officiellement approuver le Projet SirUS afin que les connaissances médicales qu'il contient contribuent à assurer la mise en application des conventions internationales concernant la limitation des effets produits par les armes;
3. insiste sur le fait que «les maux nécessaires» occasionnés par les armes sont, du point de vue médical, inacceptables.